URIOPSS Hauts-de-France

PROGRAMME DE FORMATION

Établissements et services pour personnes âgées – Réussir la contractualisation de son contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)

Objectifs pédagogiques

Les EHPAD et les SSIAD, notamment, sont amenés à contractualiser avec les autorités de tarification dans le cadre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). L'entrée dans le contrat, pour les établissements et services qui n'y sont pas déjà soumis, conduit à l'inversion de la logique budgétaire antérieure et au renseignement de nouveaux cadres normalisés : l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) et l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD)

Programme

Les caractéristiques du CPOM

Public concerné et prérequis pédagogiques

Directeurs d'établissements ou de services, directeurs ou responsables administratifs et financier, comptables, contrôleurs de gestion, décideurs

Durée, effectifs

1 jour(s) - 7 heures

12 stagiaires (capacité maximum)

Intervenant.e.(s)

Maxime CHOMETON, Conseiller technique Gestion-tarification, Uriopss Grand Est

- Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : www.uriopss-hdf.fr/formation

Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

Exposés théoriques et cas pratiques
Formation à distance qui demande un ordinateur avec connexion internet, caméra et micro

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis en cours de formation : questionnaire

URIOPSS Hauts-de-France
199/201 rue Colbert 59000 LILLE
Tél. 03.22.71.74.73 – m.babela@uriopss-hdf.fr - SIRET 78371241700055
Version 2 du 06/03/2025

PROGRAMME DE FORMATION

Sanction visée

Un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation seront délivrés à l'issue de l'action

RAPPEL

Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible via le catalogue en ligne.

- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

Référente Handicap pour l'organisme de formation Uriopss HdF :
Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : www.uriopss-hdf.fr/formation

Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).